

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur Abdelaziz Bouteflika  
Président de la République

# Résumés des communications

Colloque international :

Le Maghreb au 19<sup>ème</sup> siècle :  
approches historiographiques comparées

les 28, 29 février et 1 mars 2016  
Constantine, Hôtel Marriott

Centre National de Recherches Préhistoriques Anthropologiques et Historiques (CNRPAH)



المركز الوطني  
للبحوث  
في عصور ما قبل التاريخ  
علم الإنسان  
والتاريخ

Centre  
National  
de Recherches  
Préhistoriques  
Anthropologiques  
et Historiques



3, rue Franklin Roosevelt, Alger 16 000, Algérie.

Tél : 021 61 25 96

Faxe : 021 61 25 96

Email : [contact@cnrpah.org](mailto:contact@cnrpah.org) / [www.cnrpah.org](http://www.cnrpah.org)





**Abdelhamid Fenina**  
L'Université de Tunis

## **L'intervention des consuls et négociants européens dans la politique monétaire des Beys de Tunis au XIX<sup>e</sup> siècle**

Dans cette communication, je me propose d'étudier le rôle joué par les consuls et négociants européens dans la politique monétaire des beys husaynides au XIX<sup>e</sup> siècle et tenter, en quelque sorte, de mesurer leur degré d'intervention et leur influence sur la politique économique de la Régence de Tunis. Car, la monnaie en tant qu'instrument et mesure des échanges et des paiements, indispensable pour toute activité économique, a été au centre de l'activité marchande et l'objet de toutes les sollicitudes de la part des marchands européens. Par ses effets elle peut être considérée comme un baromètre qui nous renseigne sur l'effervescence et l'ambiance qui régnait dans les souks de Tunis et les tensions engendrées au sein des acteurs de ces espaces marchands, à chaque modification de la valeur intrinsèque ou marchande de la monnaie.

Les documents, essentiellement d'archives, mis à contribution pour réaliser cette étude montrent plusieurs étapes correspondant, dans l'ensemble, à une inexorable intervention dans la politique monétaire menée, et, dans le détail, à trois moments se distinguant entre eux et par la forme d'intervention et par les résultats obtenus sur la politique monétaire adoptée.



**Ahmed BEN NAOUM**

Anthropologie / Épistémologie / Sociologie

Professeur émérite

## **Pour une théorie de l'insurrection au XIX<sup>e</sup> siècle en Algérie**

Si de nombreux travaux et une documentation colossale existent, notamment dans les archives de la colonisation, sur les insurrections au XIX<sup>e</sup> siècle dans notre pays, la nécessité d'une réflexion sur le *paradigme* de ces dernières, s'impose aujourd'hui dans la recherche scientifique, à la fois en histoire et dans les autres sciences de l'Homme et de la société — notamment en anthropologie. En effet, jusqu'à une période récente, les études ont porté principalement sur chacune des insurrections, tandis que les travaux de méthodologie et d'épistémologie font défaut.

C'est que les différentes luttes armées, depuis celle de l'émir 'Abd el Qader (1832 -1847) jusqu'à l'insurrection des Touaregs en 1918 sous la conduite de la Tariqa Sanoussiya ont toutes été conçues, préparées, financées et menées dans et à partir des *zaouaya*. Cette réalité est souvent sinon niée, du moins « refoulée », au nom d'une idéologie qui tient beaucoup plus de l'illusion rétrospective que de l'analyse scientifique. Il y a lieu de revenir à la recherche des structures économiques, sociales, politiques, culturelles, sacrées et militaires *réelles*, qui furent à l'origine et au développement de toutes les insurrections. Se construirait alors, le *Concept* d'une société algérienne singulière, telle qu'*esquissée*, dans sa structure et ses changements profonds au XIX<sup>e</sup> siècle, par feu Mostefa LACHERAF, dans le déploiement de ce qu'il a appelé le « patriotisme paysan ».



**Christine Mussard**

Aix Marseille Université / IREMAM- MMSH.

## **De El Aioun à Lacroix : La fabrique d'un village de colonisation aux confins de l'Est algérien**

La colonisation de l'Algérie a généré de profondes mutations institutionnelles et administratives qui se sont matérialisées au travers de la création de villages de colonisation, appelés également centres de colonisation. Essaimés progressivement sur l'ensemble du territoire de l'Algérie du Nord, au gré du recul de l'administration militaire tout au long du XIX<sup>ème</sup> siècle, ces espaces ont fait irruption au cœur des terres des tribus à partir desquelles ils ont été constitués.

Ces villages résultent d'un projet porté par l'Etat et dédié à la mise en œuvre d'une colonisation de peuplement. Pensés pour accueillir des familles de colons, ils s'organisent selon des normes françaises et contrastent avec les lieux dans lesquels ils s'inscrivent : voirie, formes de l'habitat, équipements,... composent de nouveaux paysages. Leur peuplement résulte d'une politique de colonisation dite « officielle » qui s'élabore tout au long du XIX<sup>ème</sup> siècle, et qui différencie de façon de plus en plus affinée les immigrants indésirables des désirables qui peupleront ces îlots de colonisation.

La genèse de ces espaces sera appréhendée au travers du cas du village de Lacroix, centre de colonisation de la commune mixte de la Calle, et aujourd'hui *El Aioun*, situé à la frontière algéro-tunisienne. Les archives administratives françaises sont privilégiées : les fonds consultés aux ANOM (commune mixte, préfecture de Constantine), mais aussi les archives départementales des espaces de départ (Corse du Sud).

Cette étude en cours permettra d'identifier la fabrique concrète d'un village de colonisation, largement portée par l'administrateur en place, dont le processus d'élaboration est parfois bien éloigné des préconisations et attentes du pouvoir central. Elle sera aussi l'occasion d'interroger les modalités de peuplement et notamment les conditions de départ puis d'installation des familles venues de diverses régions de la métropole. Ces colons en devenir, agriculteurs pour la majeure partie d'entre eux, quittent les campagnes de l'hexagone pour venir s'installer sur des terres aux marges de la colonie, dont ils ne connaissent quasiment rien. Comment se passe la découverte de ce nouveau lieu de vie et comment s'envisagent les nouveaux voisinages, entre colons, et plus particulièrement avec les familles algériennes vivant dans les douars voisins ?

Cette approche micro-historique s'inscrit dans le champ plus vaste de l'histoire de l'immigration des Européens vers l'Algérie française et de ses conséquences spatiales et sociales sur ce territoire dominé.

.....



Claire Fredj

### **L'Algérie, une colonie comme les autres ? Les projets d'engagisme en Afrique du Nord (1856-1871)**

Alors qu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'industrie du coton est devenue l'une des plus importantes du monde, l'Algérie apparaît comme une terre propice au développement de cette culture, un projet notamment soutenu par les industriels alsaciens. C'est dans ce contexte que l'on voit naître quelques projets visant à faire venir dans la colonie des travailleurs engagés d'Asie et d'Afrique, comme cela se pratique alors depuis le deuxième tiers du XIX<sup>e</sup> siècle aux Antilles et à la Réunion. Ces projets trouvent un écho parmi les autorités algériennes, des colons, des industriels. Discuté par des publicistes influents comme Jules Duval, il fait l'objet d'un intérêt certain dans les années 1856-1860, puis autour de 1862, avec la guerre de Sécession, avant d'être définitivement abandonné en 1871.

L'étude de ces projets, de leur réception, des questions qu'ils soulèvent, peut permettre de dépasser la « bipolarité » franco-algérienne en situant l'Algérie dans une réflexion à l'échelle de l'empire français, en la reliant à l'Asie, à la Réunion et aux Antilles. En effet, dans l'histoire de l'Algérie colonisée, la question du *coolie trade* reste des plus marginales. Pourtant, les débats qu'il suscite signalent une circulation d'hommes et d'idées intra-impériales. Ils témoignent du fait que ce territoire, vu comme une exception dans l'empire français a aussi pu être envisagé par certains praticiens de la colonisation comme une colonie jusqu'à un certain point assimilable aux autres.



**Emmanuel Blanchard**

**La Garde nationale « introuvable »  
La formation de l'ordre urbain en situation coloniale  
(Algérie, 1830-1852)**

Dès la prise d'Alger à l'été 1830, une Garde Nationale a été créée dans les Territoires français du Nord de l'Afrique. Cette institution connut de multiples réformes dans les années suivantes et perdura sous la forme des Milices algériennes, fondée en 1852, jusqu'aux débuts de la IIIe République. Pour l'historien, elle est un véritable observatoire de la formation d'une population européenne traversée par de nombreux clivages sociaux et nationaux et dont certaines composantes étaient à la recherche de critères de hiérarchisation et de distinction. Les discours et pratiques à l'égard des habitants juifs et musulmans des principales villes d'Algérie permettent aussi de mieux documenter comment les considérations de classe et de race s'imbriquaient dans les premières décennies de la période coloniale. Enfin, les résurgences de milices de colons, récurrentes jusque dans les derniers mois de la présence française, offrent l'exemple de continuités importantes dans la culture politique dominante des « Européens d'Algérie ».

Je prolonge actuellement cette enquête archivistique et, si vous en êtes d'accord, je souhaiterais proposer au colloque de Constantine, une intervention qui sera centrée sur la ville d'Oran. Je pourrais développer une dimension particulière de ce travail en cours : comment la délimitation de la « qualité de français » et la reconnaissance de la citoyenneté s'est accompagnée de l'exclusion politique et sociale, sur des bases raciales et sociales, de l'élite urbaine des Algériens musulmans. Cette réalité peut sembler bien connue mais il s'agira de l'observer au plus près des vécus des habitants d'Oran, dans ses dimensions dynamiques (le processus d'exclusion-reconnaissance est progressif) et en donnant toute leur importance aux espaces (conseil municipal notamment) où une place est accordée aux représentants des « Musulmans » ayant accepté de se plier aux règles du jeu édictées par la puissance coloniale.



**Isabelle Merle**

CNRS/HDR Attachée au laboratoire CREDO.

## **Empreintes algériennes en terre calédonienne Le chassé-croisé des politiques foncières dans la seconde partie du XIX<sup>e</sup> siècle**

L'Algérie et la Nouvelle-Calédonie constituèrent au XIX<sup>e</sup> siècle, les deux seules colonies françaises dites de « peuplement, soumises à une politique organisée, volontariste et persistante d'émigration engageant dans le principe et dans les faits une stratégie systématique d'emprise foncière au profit des colons implantés et à l'encontre des populations locales. Les politiques de cantonnement élaborées sous le Second Empire en Algérie trouvèrent des échos évidents en Nouvelle-Calédonie, dans la même période, lorsqu'il fut question de nommer les groupes kanaks (que l'on appela ici tribu) et de définir les contours de leurs propriétés dites collectives pour organiser prévoir les politiques de cantonnement à venir.

La notion de tribu fut fixée en 1867 et celle de propriété collective en 1868. Mais le modèle calédonien mis en place localement sur l'impulsion du gouverneur Guillain exclut les perspectives de privatisation progressive des terres collectives imaginées par Napoléon III en Algérie pour ne retenir qu'une logique stricte de refoulement des Kanaks sur des terrains délimités en propriétés collectives de tribu que l'Etat pourra toujours exproprier sans indemnité pour des raisons d'utilité publique. La double logique d'une propriété collective à la fois pérennisée et non consolidée juridiquement donna lieu à de sérieuses critiques du Ministère des Colonies en 1869 qui réclamait l'application pleine et entière de la politique coloniale et foncière algérienne. Mais le principe ne fut pourtant jamais remis en cause. Alors qu'en Algérie, la loi Warnier imposa une « francisation » progressive du sol et l'ouverture des ventes au marché privé, on créa en Nouvelle-Calédonie des « réserves indigènes », inaliénables, incommutables, insaisissables et strictement délimitées mais que l'on pouvait réduire en cas de besoin (et que l'on pourra agrandir par la suite).

Un tel choix couta son poste au gouverneur Guillain et si les raisons restent obscures faute de sources, on peut néanmoins tenter quelques hypothèses. Reste cependant les effets lourds de telles décisions. Soumises dans un premier temps, à une même logique de cantonnement, l'Algérie et la Nouvelle-Calédonie connurent des destins finalement



divergents sur le plan foncier, d'un côté, une généralisation progressive des ventes de terre et l'imposition d'un marché concurrentiel, de l'autre la fixation de territoires restreints toujours menacés par les appétits de la colonisation sur lesquels les Kanaks furent « assignés à résidence ». Alors que les Algériens ont subi la dépossession et la prolétarianisation de leur condition, les Kanaks ont connu la relégation sur les terres de tribu et l'enfermement dans l'espace des districts qu'ils ne pouvaient quitter sans une autorisation de leurs grands chefs et de la gendarmerie.

.....



**Kamel Chachoua**

Chargé de recherche au CNRS (IREMAM/Aix-Marseille Université), Chercheur associé au CNRPAH (Alger)

### **La malédiction viticole (La viticulture et la dialectique du système colonial en Algérie)**

La crise phylloxérique qui avait frappé le vignoble français en 1880 avait entraîné une transformation radicale et brutale du système colonial en Algérie. En effet, l'introduction de la culture de la vigne à partir de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle va accélérer les politiques de dépossession et d'expropriation foncière des tribus, précipiter la dislocation des structures de la société algérienne et établir un capitalisme foncier, industriel et financier colonial implacable. Exigeante en matière d'investissement technique (stockage, transports, transformations), humain (véritable dévoreuse de main-d'œuvre), foncier (plaines de l'ouest, coteaux...) et financier (crédits importants), la viticulture va transformer la colonisation militaire française en colonisation européenne de peuplement et son extension sera presque à l'origine de l'essor et de la faillite du système colonial lui-même. Cette communication abordera l'impact économique et politique de la viticulture sur la société algérienne et montrera comment cette dernière avait scindé la société algérienne en deux blocs distincts et opposés : L'Est et l'Ouest.

À l'est une Algérie « plus » musulmane (sociologiquement parlant), montagnarde où se structurera plus tard et plus « facilement » le mouvement national, l'*Islah* badissien et l'émigration ; à l'ouest, une Algérie viticole, « plus » européenne (en comparaison à l'est) où sévit pleinement et plus violemment la logique de la domination coloniale (ségrégation, exploitation, discrimination...). Une division géographique qui structure encore aujourd'hui même l'inconscient social, politique du sens commun local et national.



**Azzedine Kinzi**  
(Université de Tizi Ouzou)

## **Le Village Minier de Timezrit en Kabylie : Approche historique et monographique du patrimoine minier**

Notre proposition consiste en une réflexion à la fois sociologique, anthropologique et même historique sur l'un des grands projets coloniaux dans les villages des Ait Yemmel en Kabylie de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et les débuts de XX<sup>e</sup> siècle. Parmi ces œuvres coloniales, nous pouvons citer le village minier de Timezrit. Ce dernier réalisé au début du 20<sup>e</sup> siècle traduisait le projet colonial d'une exploitation de la mine de fer dont les travaux ont été commencés vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette bourgade coloniale, en tant que patrimoine historique témoigne aujourd'hui de plus d'un siècle d'histoire sur une population qui y habitait tant coloniale, durant la période coloniale, que des populations étrangères et autochtones, dans l'ère de l'Algérie indépendante.

Bien que la mine de Timezrit était fermée en 1976 et qui est à l'origine de la fondation du village en question, ce dernier demeure aux yeux du chercheur en sciences sociales une archive architecturale et un repère historique d'une entreprise minière implantée au milieu montagnard du monde villageois.

Le village minier de Timezrit, dans son appellation aujourd'hui « Lmina », peut être considéré comme un « lieu de mémoire minier » dont il nous traduit non seulement un type d'organisation d'une vie autour de l'exploitation minière mais aussi d'une vie culturelle et économique en interaction avec le monde villageois qui la voisine.

Ainsi, l'importance de l'implantation de ce village coloniale dans l'une des régions de Kabylie nous interpelle, donc, sur l'histoire de sa fondation, sur les types de structures qu'elle contient, les différentes populations qui l'avaient habité et qui l'habitent encore. Et par là, nous nous intéressons à saisir la dynamique de la vie sociale caractérisant ce village depuis sa fondation à nos jours en passant par trois moments historiques marquant la mine de Timezrit : en l'occurrence, la période coloniale, l'après indépendance de l'Algérie et l'après la fermeture de cette mine.

L'objectif de notre proposition consiste à montrer, à travers une approche monographique, la dimension historique et patrimoniale de ce héritage minier qui faisait vivre dans le temps toute une population villageoise des Ait Yemmel en Kabylie dont il constitue, en conséquence, son patrimoine historique incontournable.



**BENCHIKH LEFGOUN FATIHA**

MAITRE DE CONFERENCE « A » DEPARTEMENT DE SOCIOLOGIE  
UNIVERSITE ABDELHAMID MEHRI – CONSTANTINE II

## **LA LEGISLATION FONCIERE COLONIALE ET SES ENJEUX**

Comme le souligne, l'historien Guy PERVILLE, « L'historiographie de l'Algérie est surabondante, comparée au nombre relativement restreint d'ouvrages purement historiques ». C'est dans ce sens, que l'historiographie a besoin aujourd'hui d'être revisitée, elle ne devra plus se limiter à une simple liste bibliographique, mais tendra à se transformer selon Charles Olivier CARBONEL « en un véritable corpus d'interprétations, en une vaste conclusion toujours ouverte ». L'historiographie cessera donc d'être la simple généalogie d'un savoir, mais plutôt une invitation au voyage de l'intelligence.

En ce qui nous concerne, c'est dans cette optique, que nous allons aborder la question de la législation foncière coloniale et ses enjeux, sous l'angle d'une nouvelle approche. Il ne s'agira plus de la saisir à partir de ce qu'a appelé Michel RENARD « Génocide économique », c'est-à-dire tout l'arsenal juridique mis en œuvre pour déstructurer et déposséder les populations rurales et les tuer économiquement, même si ce processus, avouons-le, fut extrêmement violent dans ses dimensions sociales. Nous voulons, apporter un nouveau regard, celui de comprendre les dynamiques de sortie du système ruralo-traditionnel vers un système moderne et capitaliste, même si celui-ci est resté inachevé. En effet et en dépit de la puissance du choc colonial, en dépit de la destruction de la société traditionnelle et la perte de son identité, il est important de montrer une autre façade de cette même législation et de ces effets non pas sur les populations rurales, mais ses effets sur l'équilibre écologique, sur le remodellement des paysages, sur les nouvelles formes de résistance... à partir des transformations qu'a dû subir le statut foncier de la terre en Algérie.



**Charles Grémont**  
Historien, IRD, LPED Marseille

### **Pour une anthropologie historique de la Boucle du Niger Un corpus inédit de manuscrits arabes**

Cette communication présentera un corpus inédit de manuscrits arabes se rapportant à l'histoire de la Boucle du Niger (nord du Mali actuel) au XIX<sup>e</sup> siècle : des lettres, *tarikhs*, généalogies, notices, ordonnances... recueillis par Georges de Gironcourt au cours de sa mission archéologique au Soudan français en 1911-1912. Dans une perspective de déconstruction des représentations occidentales de l'histoire saharienne, ce corpus invite à mettre en question le découpage qui sépare le Maghreb (ou « l'Afrique blanche ») de l'Afrique subsaharienne (dite « Afrique noire ») et fait du Sahara soit un hiatus, soit un pont entre deux ensembles distincts par « nature ». Aussi, à la lecture de quelques événements et relations rapportés par des auteurs touaregs, arabes, songhays, peuls... du XIX<sup>e</sup> siècle, se dégage nettement, pour ce qui concerne le nord de la Boucle du Niger, l'idée d'une interdépendance et d'un enchevêtrement des pouvoirs, des normes, des réseaux sociaux, économiques, politiques et religieux.

.....



**Idir Hachi**  
Doctorant en histoire à l'université d'Aix Marseille

### **L'avocat, le médecin et l'ancien légionnaire : trois archives singulières du procès de Constantine (1873)**

Cette contribution propose une immersion « guidée » dans l'univers des archives du procès des dits chefs de l'*insurrection de 1871*. Les déterminations qui ont induit le choix de trois temps distincts et singuliers de l'instruction des assises de Constantine (mars-juin 1873) permettent aux auditeurs d'appréhender par la pratique le rôle des subjectivités mentale et sensible du sujet dans la hiérarchisation des sources et le constat de l'attrait prétendument objectif auquel certaines d'entre elles prétendraient quasi de facto. Trois individus portent la présente contribution, un avocat-défenseur, un médecin

et un ancien légionnaire. Leur évocation sert une curiosité scientifique soucieuse de mettre en exergue un certain nombre de « paradigmes du décalage », entre la théorie et la pratique judiciaire, entre les progrès que permet la médecine moderne et les réalités de la détention, entre les postures humaines dont on préjuge et celles qui finalement adviennent. Le choix des documents d'archive qui inspirent la présente contribution n'en est pas moins convoqué par des déterminismes de type émotionnel. Ils consistent dans la sensibilité morale à la violation des normes légales, dans la sensibilité, humainement confraternelle, à l'adversité, aux souffrances et aux contraintes dégradantes des corps et des êtres, dans la sensibilité à l'éclat admirable et au panache qui distinguent parfois les trajectoires humaines.

.....



**Nadia BISKRI**

doctorante à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne

### **Prison et enfermement dans l'Algérie coloniale, de la conquête au tournant des années 1930**

Si l'autonomisation de la prison comme objet d'étude dans l'historiographie européenne est ancienne et particulièrement riche, elle est tardive pour les mondes extra-européens et inexistante pour l'Afrique du Nord. C'est tout l'intérêt d'un déplacement du regard vers les situations coloniales, à travers le cas de l'Algérie dont le statut a été si singulier au sein de l'Empire français.

Définie par Michel FOUCAULT comme « *lieu d'exécution de la peine* », la prison pénale devient au tournant des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle la pièce essentielle dans la panoplie punitive de l'Occident. Elle fait de l'enfermement son unique mode d'exécution des sanctions pénales. L'instauration de lieux pénitentiaires substitue au « *système punitif recourant aux châtiments corporels un système punitif fondé sur l'enfermement* ». La naissance de la prison pénale s'inscrit par ailleurs dans le développement « *d'appareils disciplinaires, c'est-à-dire d'institutions ayant pour vocation de discipliner le corps social, en inculquant à ses membres les normes de l'ordre établi* ». Ces instruments de contrôle social de la population sont ainsi destinés à maintenir les pouvoirs en place. Aux colonies, l'importation massive par l'Etat colonial d'un système pénal fondé sur l'incarcération relève selon Florence BERNAULT d'une volonté « *de régulation de l'espace et des*

*hommes* ». C'est le cas en Algérie où la prison pénitentiaire s'impose comme une réalité du système judiciaire dès les premières années de la conquête affectant durablement la société coloniale. En territoire militaire comme en territoire civil la privation de liberté est substituée à d'autres pénalités et s'impose peu à peu comme un modèle en matière de sanction pénale des actes transgressifs des normes politiques ou sociales. Néanmoins, en Algérie comme dans les autres sociétés précoloniales, les pratiques d'enfermement n'étaient pas ignorées, même si elles étaient limitées. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à Alger, alors capitale de la Régence, les condamnés à mort étaient enfermés en attendant l'exécution de leur peine, les débiteurs le temps de s'acquitter de leurs dettes et les filles de joie arrêtées temporairement. Le développement du système carcéral est cependant étroitement corrélé à l'implantation de l'institution judiciaire au sein de laquelle la détention devient la peine majoritaire. Dès la prise d'Alger le 5 juillet 1830 des conseils de guerre sont institués pour réprimer les crimes et les délits dans tous les territoires sous administration militaire. La Monarchie de Juillet implante en 1834 des juridictions civiles dans les villes portuaires soumises où arrivent et s'installent les migrants européens. Des tribunaux français pour les Européens et musulmans pour les Algériens sont chargés du traitement des affaires civiles. Sous le Second Empire, des cours d'assises sont créées en 1854 pour le jugement des crimes. Néanmoins, pour les sujets coloniaux la répression des crimes et des délits ne passait qu'en partie par la justice. Les dispositions pénales du « code de l'indigénat » établi en 1881 prévoyaient en effet une peine d'emprisonnement comme sanction disciplinaire administrative prononcée sans jugement par les administrateurs de commune mixte. Aussi, l'enfermement colonial était-il le plus souvent « *un enfermement de proximité* ». Terre de peuplement, déclarée « territoire français » par la Constitution de la II<sup>e</sup> République en 1848 et organisée sur le modèle métropolitain en trois départements, l'Algérie connaît une croissance rapide de sa population par une immigration européenne en provenance du sud. Celle-ci fait craindre au juriste Emile LARCHER « *l'augmentation de la criminalité [tandis que] la présence d'une population indigène croissant sans cesse, naturellement mauvaise et ayant acquis avec une merveilleuse aisance tous les vices de la civilisation européenne doit attirer toute notre attention* ». L'obsession du maintien de l'ordre colonial, dans un territoire perçu par le pouvoir politique en place comme plus criminogène qu'en métropole, participe à l'introduction et à la généralisation d'un système pénal répressif, organisé autour d'un réseau carcéral progressivement étendu et hiérarchisé à la faveur de la colonisation. La documentation produite par l'administration coloniale rend compte du projet carcéral en Algérie par ceux-là mêmes qui avaient le pouvoir d'incarcérer. Ainsi, les administrateurs coloniaux qui décidèrent et mirent en œuvre le système carcéral en Algérie au cours du XIX<sup>e</sup> siècle puisèrent dans le modèle institutionnel métropolitain

soumis à de nombreuses réformes, non sans l'adapter aux spécificités de la situation coloniale. Ils œuvrent ainsi au passage d'une Algérie ouverte vers une Algérie fermée, établissent l'enfermement comme instrument de châtiment et introduisent le travail pénal au profit d'une logique coloniale. Le traitement différencié des prisonniers traduit la discrimination jusque dans la prison.

.....



**Sylvie Thénault**

Institution : CNRS

Laboratoire : Centre d'histoire sociale du XXe siècle

### **Une proposition collective : Désenclaver l'histoire de l'Algérie à la période coloniale**

Avec Hélène Blais (professeure à Ulm) et Claire Fredj (maître de conférences à l'université de Paris Ouest Nanterre), nous avons organisé en 2013 un colloque intitulé « Histoire de l'Algérie coloniale. Longue durée et désenclavement ». Il donnera lieu, en 2016, à la publication d'un dossier dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*. Notre proposition de « désenclavement » vise à interroger l'idée d'une exceptionnalité de la colonie algérienne. Son statut départemental précoce, l'importance de son peuplement européen resté inégalé dans les colonies conquises et organisées après elle, sa proximité géographique avec la métropole, ou encore l'immigration algérienne en France, en font un outre-mer pas comme les autres. L'Algérie, cependant, est-elle vraiment un cas à part? Dans quelle mesure cette exceptionnalité n'est-elle pas une construction de l'historiographie qui a longtemps privilégié le tête-à-tête franco-algérien?

Dans notre esprit, « désenclaver » l'histoire de l'Algérie à l'époque coloniale (et plus particulièrement au XIX<sup>e</sup> siècle, au moment de sa conquête et de son organisation) a une double signification : dépasser ce face à face franco-algérien et questionner les cadres spatio-temporels qu'il a favorisés. Il s'agit de mettre à l'épreuve l'histoire de l'Algérie coloniale, en la confrontant à d'autres historiographies, en la soumettant à la comparaison, en faisant varier les échelles d'analyse, les espaces et les temporalités.



**Houda Baïr**

**Le processus cartographique et l'interférence des savoirs :  
le conflit territorial relatif à la tribu des Fraichich  
lors de l'établissement de la frontière algéro-tunisienne au XIX<sup>e</sup> siècle**

Au XIX<sup>e</sup> siècle, le développement de la pratique et des techniques de la cartographie est associé au mouvement d'expansion coloniale, qui conduit le colonisateur à définir les limites territoriales de ses conquêtes. Or, les limites de l'Algérie demeurent longtemps imprécises, tout particulièrement sur sa frontière Est, avec la Tunisie. Ce sont non seulement des considérations diplomatiques mais également des tensions locales qui permettent de rendre compte de la lenteur de ce processus. Pour l'historien et le géographe, ces tensions locales sont d'un grand intérêt pour au moins deux raisons. D'une part, elles découlent d'un ancrage très ancien des tribus sur leur territoire, qu'elles cherchent à défendre et à protéger ; d'autre part, elles conduisent les autorités locales à faire l'apprentissage des techniques cartographiques afin, précisément, d'être mieux en mesure de défendre leurs intérêts et d'exprimer leur propre représentation de leur espace de vie.

Les traces laissées par cet apprentissage, au travers de contre-propositions opposées aux propositions cartographiques des autorités françaises, fournissent la possibilité d'étudier la frontière « en train de se faire ». Pour cela nous avons retenu un exemple territorial et cartographique à la fois précis et représentatif, celui qui a concerné le territoire de la tribu tunisienne des Fraichich ; dans un contexte de conflits frontaliers, le croquis initial de ce territoire a été établi à Constantine par les autorités françaises d'Algérie sur ordre du gouverneur général. Il fait apparaître deux tracés frontaliers alternatifs : l'un traduit la « vision » des Français, et l'autre celle des Fraichich. Une telle confrontation n'a été possible qu'en raison de l'aptitude des populations locales à s'approprier, au moins en partie, les techniques de leurs interlocuteurs.

Sur la base de cet exemple et de ce processus, comment peut-on dégager, selon une double perspective, d'une part l'échange et l'interférence de savoirs et de savoir-faire et, d'autre part, l'enjeu de pouvoir que représentent la carte et son instrumentalisation dans un objectif de délimitation et de gestion du territoire ?





**Armelle Le Bras-Chopard**

## **Les ex-saint-simoniens et la colonisation de l'Algérie**

En France, une fois dissous le groupe des saint-simoniens ( très agité dans les années 1830) , ses anciens membres, pour la plupart polytechniciens, se tournent vers « l'Orient ». D'abord l'Egypte puis surtout l'Algérie. Ils entendent mettre leurs connaissances techniques au service de la mise en valeur de l'Algérie.

En fait, deux tendances s'affrontent :

L'une qui, malgré des conceptions humanistes et égalitaires, se place surtout dans la perspective de l'intérêt pour la France métropolitaine (P. Enfantin, P.Leroux...) ; l'autre qui entend associer «les indigènes» et les faire bénéficier des progrès accomplis (I. Urbain...).

Mais, pendant tout le XIX° siècle, même les projets les plus généreux restent empreints de l'idée d'une «mission civilisatrice» de la France, héritée de la Révolution française...



**Didier Guignard**  
IREMAM (CNRS, France)

### **L'anatomie d'un instant ou l'homicide d'un journalier algérien (1934) comme point de départ**

Le fait retient immédiatement mon attention. Non pour ce qu'il délivre – cela, je l'ignore encore – mais par sa propension à émouvoir et à signifier d'emblée sans avoir besoin, a priori, de s'y attarder beaucoup : une ferme coloniale de la plaine des Issers après les célébrations du « centenaire » de l'Algérie française ; un domaine viticole de belle taille qui plus est, travaillé par un sous-salariat autochtone et entièrement voué à l'export ; un coup mortel, enfin, porté par un technicien européen sur un journalier algérien. Tout semble réuni : une occupation déjà ancienne, le cadre rural de la dépossession foncière et de l'exploitation économique, la violence physique au rendez-vous. Par sa convergence symbolique, le crime colonial y est presque parfait. La conservation du rapport d'instruction permet même de faire revivre la scène avec force détails.

Mais cette facilité m'interroge sur la méthode et les motivations de l'historien. Par le recours à la micro-histoire, l'événement m'apparaît surtout comme un moyen d'éprouver ce genre de conclusion hâtive, potentiellement réductrice ou biaisée. Car l'historiographie des mondes coloniaux cède parfois à ce travers qui consiste, sinon à se satisfaire de l'exposition de crimes édifiants, du moins à ne saisir « la totalité » des faits observés qu'au prisme d'une « situation coloniale » érigée en paradigme. Il ne s'agit pas de minimiser les bouleversements structurels générés par la colonisation, ni la violence anthropologique qu'elle peut induire. Évidemment non. Mais d'en définir les contours selon l'angle et l'objet choisis ; essayer d'en mesurer l'impact pour un lieu et une époque donnés. La singularité coloniale et locale d'un phénomène peut être précisée en le confrontant à des manifestations comparables et contemporaines ailleurs. Par exemple, pour ce cas précis, aux relations de travail dans la viticulture oranaise, languedocienne ou dans les fermes boers d'Afrique du Sud... Sans s'interdire les facteurs d'explication antérieurs ou concomitants à la présence coloniale et qui, depuis la sphère intime jusqu'à l'espace-monde, ne lui devraient rien ou pas grand chose. Certes une telle évaluation s'avère délicate quand les filiations et les productions hybrides enrichissent la donne. Mais, précisément, cette complexité oblige ; elle est une invitation à démontrer et à explorer davantage.

C'est pourquoi j'envisage plutôt ce drame comme un point de départ. Il n'est d'abord qu'un rapport d'instruction à croiser, si possible, avec d'autres sources écrites ou orales des deux côtés de la Méditerranée. Les questions qui me viennent sont alors les suivantes : Quels aspects de la colonisation pèsent sur cet homicide ? Quels éléments sont de nature à lui donner – éventuellement – une coloration différente ? En quoi l'examen des conditions du passage à l'acte peut-il aider à la compréhension d'un contexte à défaut d'une situation coloniale ?